

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous vous informons que, conformément aux statuts de notre association, nous avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale annuelle dans notre Club House

6 Boulevard des Frères Voisin, à Issy les Moulinaux

Samedi 21 MARS 2026 à 14h30

❖ À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant pour **l'AG Ordinaire** (quorum = 25%) :

- 1) Rapport moral
- 2) Rapport financier
- 3) Qualités des adhérents en 2nd club
- 4) Election des membres du Bureau pour les postes à pourvoir
 - *Secrétaire adjointe*
 - *Resp. « Suivi des équipes »*
 - *Resp. « Formation »*
 - *Resp. « Jeunes »*
 - *Trésorière*
 - *Resp. « Communication »*
 - *Secrétaire*
 - *Resp. « Matériel »*
 - *Trésorière adjointe*
 - *Resp. « Festivités »*
 - *Resp. « Inscription Concours »*
- 5) Saison 2027 : Tarifs, Modalités d'adhésion
- 6) Présentation du budget prévisionnel 2026
- 7) Primes à la performance (information)
- 8) Divers

- ❖ Vous trouverez ci-joint
- Un bulletin de candidature
 - Un pouvoir

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale constitue un moment privilégié de notre association, elle permet de dresser un bilan de l'année passée et de réfléchir ensemble à notre avenir.

Votre participation est essentielle.

Toutefois, si vous ne pouvez participer, vous voudrez bien faire parvenir, dûment complété par vos soins, le pouvoir joint à la présente, soit désignant le mandataire de votre choix, en vous assurant que votre mandataire n'a pas plus de deux pouvoirs, soit en blanc (favorable aux résolutions).

Les mineurs de moins de 16 ans le jour de l'Assemblée, doivent être représentés par leur tuteur légal. C'est ce dernier qui doit signer le pouvoir en cas d'impossibilité de présence.

Conformément au Titre III, article 14 des statuts de l'ACSIM, les membres du bureau sont élus pour trois ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année et sont rééligibles par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Pour faire acte de candidature comme membre du bureau de notre association, vous trouverez ci-joint un bulletin de candidature que vous voudrez bien nous retourner, l'inscription pourra également se faire avant et pendant l'assemblée conformément à nos statuts.

Sportivement

Le Bureau

Assemblée Générale Ordinaire du samedi 21 mars 2026

Renouvellement des membres du bureau.

Le bureau est constitué de 15 membres renouvelables par tiers, dont **11 postes sont à renouveler en 2026.**

1^{er} tiers

	Avant l'AG	Renouvelable	Candidat.e.s *
Président	Franck BORE	2028	
Secrétaire adjointe	Claire CHESNAIS	2026 , 2028	...
Resp. « Suivi des équipes »		2026 , 2028	Mélodie RICHARD
Resp. « Formation »	Mélodie RICHARD	2026 , 2028	...
Resp. « Jeunes »	Sylvie DUCREUX	2026 , 2028	Sylvie DUCREUX

2^{ème} tiers

	Avant l'AG	Renouvelable	Candidat.e.s *
Trésorière	Catherine THIEBAULT	2026 , 2027	Célia BRESSON
Vice-Président	Laurent TIKHONOFF	2027	
Resp. « Communication »	Clara PERNOT	2026, 2027	Ambre GOSSART
Resp. « Terrain »	Florian BOSSARD	2027	
Resp. « Location de matériel »	Michel BOSSARD	2027	

3^{ème} tiers

	Avant l'AG	Renouvelable	Candidat.e.s *
Secrétaire	Franck LUCAS	2026, 2029	...
Resp. « Matériel »	Antoine MICHON	2026, 2029	...
Trésorière adjointe	Célia BRESSON	2026, 2029	...
Resp. « Festivités »		2026, 2029	...
Resp. « Inscription Concours »	Claudine LEMAIRE	2026, 2029	Claudine LEMAIRE

* Candidats déclarés lors de l'envoi des convocations

Au 31 décembre 2025, le club comptait 269 archers licenciés en 1^{er} club et 7 archers en second club.

Le bon fonctionnement de notre club doit nécessairement s'appuyer sur ses adhérents bénévoles.

Il ne peut fonctionner qu'avec la participation et l'implication de tous tout au long de cette année.

Le Bureau vous représente. Il ne pourra continuer à offrir les services que nous souhaitons tous que si chacun y apporte sa contribution, aussi modeste soit-elle.

N'HESITEZ PAS A REJOINDRE LE BUREAU POUR CONTINUER A FAIRE VIVRE VOTRE CLUB

Les modalités du vote sont :

- Pour chaque poste, un vote distinct sera organisé selon l'ordre de publication indiqué ci-dessus.
- Si un seul candidat se présente pour un poste, le vote se fera à main levée.
- Si plusieurs candidats se présentent pour un même poste, le vote se déroulera à bulletin secret.
- Le vote sera organisé par le comité électoral, qui procédera au comptage des voix et annoncera les résultats à la fin de chaque tour.

Le Bureau



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 21 MARS 2026

POUVOIR

Madame, Monsieur (Nom et Prénom).....
Pour les mineurs de moins de 16 ans le jour de l'A.G., indiquer leur Nom et Prénom, suivi de "Représenté par" et les Nom et Prénom du tuteur légal

Adhérent de l'ARC CLUB D'ISSY LES MOULINEAUX

N'assistera pas à l'assemblée générale ordinaire de l'ACSIM et donne pouvoir à :

Madame, Monsieur (Nom et Prénom).....

Pour la (le) représenter à la dite assemblée.

De prendre part à toutes délibérations et de voter en son nom sur les questions portées à l'ordre du jour, de signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, substituer dans les présents pouvoirs et faire le nécessaire.

Fait à

le

(1)

(2)

IMPORTANT: Si le présent pouvoir est retourné à l'Association sans indication de mandataire, il sera émis, au nom du signataire du pouvoir, un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Bureau. Pour émettre tout autre vote, l'adhérent doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par son mandat.

Nous signalons que conformément à l'article 20 des statuts "un même membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs en plus de sa propre voix".

(1) Ecrire de votre main "BON POUR POUVOIR"

(2) Apposer votre signature

(3) Seuls les Pouvoirs sur support papier seront pris en compte



**ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 MARS 2026**

CANDIDATURE AU BUREAU

Je soussigné

(Nom et Prénom)

Demeurant

(n° et rue)

À

(Ville)

Adhérent de l'ARC CLUB D'ISSY LES MOULINEAUX

Se porte candidat(e) au bureau de l'A.C.S.I.M.

Pour le poste de :

Fait à , le

(Signature)